

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

**Séance du 01 juillet 2021**

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>		
<b>DEPARTEMENT du CANTAL</b>		
Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20
Date de la convocation : 22 juin 2021 Date d'affichage : 22 juin 2021		
Vote : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0		
<p>L'an deux mille vingt et un le premier du mois de Juillet</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p><b>Présents</b> : Françoise ALRIQ, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Dimitri OCTAVIE, Christian PICHOT-DUCLOS, Pierrick ROCHE, Félix ROCHE, Magali CRAUSER, Danielle ROLLAND, Alain BARRES, Robert PISSAVY, Véronique BOREL, Pierre JUILLARD, Vanessa BESSON, Béatrice CHEVALLET</p> <p><b>Présents par procuration</b> : Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Véronique BOREL, Roland VIDAL donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Eric TUPHE donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Flore COUTURE donne pouvoir à Pierrick ROCHE</p> <p><b>Absent</b> : Aurélien TISSIER, Béatrice THOMAS.</p> <p><b>Secrétaire de Séance</b> : Pierrick ROCHE</p> <p><i>Madame Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME présente par procuration, ne prend pas part au vote.</i></p>		

**OBJET : MOTION DES COMMUNES FORESTIERES**

**CONSIDERANT :**

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

**CONSIDERANT :**

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/07/2021 015-200071702-20210701-DE_2021_095-DE

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

**EXIGE** Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières et la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF

**DEMANDE** Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises et un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

**AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME  
Le Maire,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gilles Chabrier', is written over a circular official stamp. The stamp contains some illegible text and a date.

**Gilles CHABRIER**

*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).*

*Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante:  
[www.murat.fr](http://www.murat.fr)*

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/07/2021 015-200071702-20210701-DE_2021_095-DE